

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D072023

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
27/01/2023

Objet de la délibération : **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 27 janvier 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël – Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
– Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie –
Mme DEGRANGE Valérie – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. VERNOUX Bertrand, Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, M. MURE Julien a donné pouvoir à
M. BATAILLARD Kévin

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la quatrième

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Films pour porte d'entrée – Mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la mise en place de film avec lettrage sur la porte d'entrée de la mairie pour un montant de 626.39 € HT soit 751.67 € TTC auprès de la société BERRY GRAPHIC'S.

Mise à la côte tampon – Rue Mogen et Route du Creux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la mise à la côte de tampons, Rue Mogen et Route du Creux pour un montant de 859.00 € HT soit 1 030.80 € TTC, hors actualisation, dans le cadre du marché à bon de commande établie avec la société DEGATA.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 07 février 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20230203-D072023-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2023